



ALERTE SOCIALE DES PERSONNELS DE DIRECTION

Mouvement lycéen : répondre aux urgences sans faire porter la faute aux chefs d'établissement

Depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines dans certaines académies, les personnels de direction sont confrontés à une violence inouïe et totalement inédite : ce sont des collègues agressés physiquement, touchés par des tirs de mortier, des dégradations de logements de fonction, des intrusions et des prises à partie quasi-systématiques.

En première ligne, avec le souci permanent de la sécurité de toutes et de tous, les personnels de direction ont le sentiment d'une grande solitude : les forces de l'ordre, parfois dépassées par le nombre d'interventions dans certains secteurs, ne peuvent pas toujours venir en soutien. Les personnels de direction se retrouvent alors trop souvent seuls dans la gestion des blocus et des violences qui les accompagnent presque systématiquement.

Alors que les collègues ont très légitimement peur et qu'ils doivent - pour garantir la sécurité de leurs élèves et de leurs personnels - s'exposer parfois physiquement, la Lettre du Premier ministre publiée le 4 octobre, et adressée au Ministre de l'Éducation Nationale, nous sidère !

L'objectif était-il de donner le sentiment aux personnels de direction que l'administration se défausse de sa responsabilité, et que ce sont eux, les personnels de direction, les boucs émissaires de la crise ?

Contre l'aberration de ces propos, rappelons ce que nous vivons sur le terrain :

Dans le préambule, les personnels de direction sont invités à suivre le principe de la réouverture de leur établissement. Mais l'autonomie de l'établissement n'est pas seulement l'organisation du retour des élèves en classe. Nous redisons, comme nous l'avons déjà dit dans notre [Lettre de Direction du 2 octobre 2026](#) : il ne peut y avoir qu'un seul mot d'ordre, une seule consigne : suspension des cours et distanciel dans tous les établissements concernés. C'est le chef d'établissement qui porte seul la responsabilité de suspendre les cours, si ça tourne mal. [L'article R421-12 du code de l'Éducation](#) est d'une limpidité absolue. Trop de collègues nous rapportent des pressions de la part des autorités académiques pour maintenir leur établissement ouvert. Si les recteurs et préfets doivent "soutenir" comme l'écrit le Premier Ministre, les chefs d'établissement, cela ne peut pas pouvoir dire refuser le passage en distanciel.

Dans ces circonstances, le SNPDEN-UNSA invite tous les collègues à faire valoir leur droit d'alerte, en signalant à leurs autorités académiques les dangers graves et imminents via, par exemple, le RSST. Ce signalement pouvant être accompagné de l'exercice d'un droit retrait. ➡ [Notre tuto. ICI](#)

1 - Assurer les cours et donner aux équipes les moyens de faire réussir les élèves

Mentionner le Pacte enseignant sans évoquer sa réduction drastique dans les dotations des établissements relève de la mauvaise foi. Notre enquête de rentrée 2026 indique que les EPLE ont reçu en moyenne moins de la moitié des parts fonctionnelles de l'année précédente. Dans ces conditions, avec quels moyens financer des remplacements de courte durée ? Avec des parts de Pacte qui ont été utilisées comme des variables d'ajustement budgétaire, avec des fermetures inopinées ? (voir notre [Lettre de Direction du 5 avril 2024 : "Fin des crédits Pacte. On ferme les vannes sans prévenir !"](#)). Plus largement, ce sont toutes les enveloppes dont disposent les établissements qui se réduisent dramatiquement : HSE, IMP, Pass culture. Ne reste alors plus qu'une question : comment faire avec rien ?

Quant au remplacement de longue durée, très largement plus impactant que celui de courte durée, on peut s'interroger sur l'image que le Premier Ministre a des services rectoraux : les Divisions des Personnels Enseignants feraient-elles volontairement traîner les nominations de remplaçant de professeurs qu'elles n'ont pas ?

2 - Garantir des conditions d'enseignement dignes

Le SNPDEN-UNSA, par l'intermédiaire de ses secrétaires départementaux et académiques, alerte depuis longtemps les collectivités territoriales sur l'état du bâti scolaire. C'est encore la voix que nous avons portée lors de l'épisode caniculaire, en appelant à adapter plus urgemment les lieux d'apprentissage de nos élèves ([LDD du 24 juin : "Canicule et DNB : faire confiance aux personnels de direction"](#)). Nous menons également ce travail dans notre Fédération, et nous nous associons à la synthèse adoptée au CSE le 26 mars dernier.

3 - L'organisation du temps scolaire

La question des emplois du temps n'est pas soluble dans l'illusion technologique. Les logiciels d'emploi du temps que nous utilisons embarquent déjà des technologies d'intelligence artificielle. Mais, surtout, construire un emploi du temps, c'est un travail de plusieurs mois, nécessitant une intelligence humaine dans toutes les opérations "d'équilibriste" que cela engage. Respecter les textes, les contraintes désormais très fortes pour chaque filière, les vœux des personnels, imposer la vigilance sur le meilleur confort possible pour les élèves et les classes...

Si nous voulons améliorer la qualité de ces emplois du temps, que l'on nous affecte les professeurs stagiaires beaucoup plus tôt, et que les modifications estivales de nos bases cessent. Ce serait un judicieux début.

Évoquer l'accès au pôle médico-social restera incantatoire tant que 10 % de nos collègues feront le constat qu'ils n'ont pas d'infirmière scolaire à cette rentrée, et tant que 20 % n'auront pas de psychologue de l'éducation nationale. Et pour les établissements pourvus, ce sont très souvent des partages sur plusieurs établissements. Une infirmière scolaire présente deux jours par semaine ne peut pas répondre seule aux besoins de centaines de jeunes. Revendiquer une priorité pour la santé mentale des jeunes, sans personnels pour honorer ces missions, ne peut relever que de l'affichage.

4 - Rendre les choix d'orientation compréhensibles et réellement accessibles

Les critiques dont Parcoursup font l'objet sont liées à son opacité. Le SNPDEN-UNSA a toujours été favorable à davantage de transparence dans son fonctionnement. Les contestations lycéennes témoignent de l'urgence d'une publicité des critères de sélection retenus par les formations supérieures. Les chefs d'établissement se retrouvent trop souvent face à des élèves ne comprenant pas les raisons de leur refus. Ce sont eux qui expliquent encore et encore le fonctionnement de la plateforme et tentent parfois de rassurer des élèves persuadés, à 17 ans, que leur avenir vient de se fermer.

5 - Faire vivre la démocratie scolaire

Nous avons toujours été attachés à la démocratie lycéenne, et continuerons à l'être. Les revendications des élèves doivent pouvoir s'exprimer et être entendues dans le cadre démocratique, par le dialogue, les instances représentatives et les échanges au sein des établissements. Ce sont les personnels de direction et les CPE qui discutent avec les élèves de restauration, de climat scolaire, de discriminations, d'égalité filles-garçons, de développement durable, de culture ou de conditions de travail. Mais suggérer que les difficultés actuelles

trouveraient leur origine dans une démocratie lycéenne insuffisamment développée serait particulièrement réducteur. Le travail démocratique est effectué au quotidien. Que dire alors de l'exigence d'une réponse motivée ou d'un agenda de mise en œuvre à chaque suggestion ? Est-ce faire confiance aux chefs d'établissement dans la manière dont-ils font vivre la démocratie scolaire ? Les élèves savent parfaitement nous parler de leurs préoccupations : avenir, orientation, pression scolaire, pouvoir d'achat des familles, climat, discriminations, conditions d'études... Encore faut-il accepter d'entendre ce qu'ils disent, y compris lorsque les réponses ne relèvent pas du lycée.

Le SNPDEN-UNSA apportera son expertise sur les chantiers annoncés.

Nous apporterons des propositions.

Nous sommes même probablement parmi ceux qui peuvent le mieux dire ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, parce que nous sommes quotidiennement au contact des élèves, des familles et des personnels. Mais nous poserons une exigence simple : à chacun ses responsabilités.

Aux établissements, le pilotage pédagogique et éducatif.

Aux personnels de direction, leur rôle d'organisation, d'animation et de décision.

Aux collectivités, les moyens matériels qui relèvent de leurs compétences.

À l'État, les personnels, les moyens, l'anticipation et la cohérence des politiques publiques.

C'est moins spectaculaire qu'une solution miracle. Mais c'est exactement ce dont les lycées ont besoin. Parce qu'au bout de la chaîne, il y a nos élèves. Et qu'ils méritent mieux qu'un nouveau jeu de renvoi des responsabilités. Ils ont besoin de professeurs devant eux, de personnels pour les accompagner, de bâtiments dignes, de règles applicables et d'un service public qui fonctionne.

Pour toutes ces raisons, le SNPDEN-UNSA a décidé de lancer cette alerte sociale.

Pour le SNPDEN-UNSA
Bruno BOBKIEWICZ
Secrétaire général



WEBINAIRES



PODCASTS



ACTUALITÉS



CONTACTS

© 2026 SNPDEN-UNSA. Tous droits réservés.

21 rue Béranger - 75003 PARIS | 01 49 96 66 66 | www.snpden.net

Vous recevez cet email car vous êtes membre ou abonné aux communications du SNPDEN-UNSA.

Pour ne plus recevoir ces informations, vous pouvez vous [désabonner en cliquant ici](#).